



## Le TDA (Détection, soutien et évaluation)

Ce document a pour but de préciser notre orientation de travail, comme équipe école en lien avec les élèves présentant un trouble déficitaire de l'attention, ou pour lequel nous avons des soupçons qu'un enfant en soit atteint.

**Développement de l'attention** : responsables : psychologue et psychoéducatrice :

Les enseignantes de 2<sup>e</sup> année et de 3<sup>e</sup> année, en collaboration avec, soit la psychologue ou la psychoéducatrice, appliquent auprès de tous les élèves de leur classe, le programme :

- **Attentix** : Programme qui vise à la responsabilisation des élèves face aux processus attentionnels et conséquemment, face à leur comportement.

**Détection** responsables : tous les enseignants :

Lorsqu'un enseignant détecte un élève pour lequel il a y des indices qu'il pourrait avoir une difficulté d'attention **et** que cette difficulté à un **impact sur les apprentissages scolaires**, l'enseignant demande à la psychologue de venir l'observer en classe afin d'avoir l'avis un 2<sup>e</sup> professionnel.

Si de l'avis de la psychologue, après avoir discuté avec l'enseignante et après avoir consulté le dossier de l'élève, est du même avis que l'enseignante, alors le protocole d'intervention se met en place. Le protocole d'intervention prévoit un soutien à l'élève et une rencontre avec le parent.

**Soutien à l'élève** : responsables : enseignant et psychoéducatrice :

L'enseignant met en place, pour l'élève identifié, différentes mesures de soutien tel que fourni dans le cartable pluriannuel : « *Z – Référentiel d'intervention – TDA* ». Au besoin, la psychoéducatrice peut aller observer

en classe, pour voir comment l'élève répond aux mesures mises en place et proposer des ajustements.

**Rencontres avec les parents** : responsables : direction et psychologue :

La direction, avec la psychologue, rencontrent le parent de l'élève afin d'adresser auprès de ce dernier, les observations faites.

La rencontre a pour but de responsabiliser le parent face à la situation, notamment de :

- Informer de l'impact de cette difficulté dont nous observons, mais pour lequel nous émettons une hypothèse et non un diagnostic.
- Informons le parent qu'une évaluation serait souhaitable pour supporter les apprentissages de son enfant.
- Informons des ressources existantes pouvant les informer d'avantages ou pouvant procéder à l'évaluation :
  - Médecin
  - Neuropsychologue
  - Clinique de l'attention de l'hôpital Sainte-Justine
  - Psychologue au privé
  - Le service de psychologie de l'école
  - Etc..
- Demander au parent ce qu'il entend faire pour aider son enfant
- Aviser le parent, s'il désire que l'évaluation soit faite par l'école, qu'il y a une liste d'attente, si c'est le cas.
- Expliquer aux parents, et les soutenir dans la démarche pour faire la demande à l'école pour avoir un service d'évaluation.
- Aviser le parent, que dans le cadre des responsabilités partagées entre l'école et le parent, que nous lui avons adressé nos observations dans les délais les plus rapides qu'il nous était possible de le faire et qu'à partir de ce moment, la responsabilité du suivi lui incombe.
- Aviser le parent que nous restons disponible pour toute information complémentaire ou s'il change de décision.